

## **OEWG-14/12 : Amélioration de la clarté juridique**

*Le Groupe de travail à composition non limitée*

1. *Se félicite* des progrès réalisés par le groupe de travail d'experts chargé de l'examen des annexes<sup>1</sup> ;
2. *Prie* le groupe de travail d'experts de poursuivre ses travaux concernant l'examen de l'Annexe IV et d'élaborer des propositions révisées d'amendement de celle-ci, en expliquant brièvement pourquoi les propositions sont soumises, sur la base des débats tenus à sa quatorzième réunion<sup>2</sup>, y compris en classant les propositions par ordre de priorité, pour examen et adoption éventuelle par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion ;
3. *Prie également* le groupe de travail d'experts de poursuivre l'élaboration du projet de recommandations relatives à l'examen des Annexes I et III, en prenant en compte les débats tenus à sa quatorzième réunion, pour examen et adoption éventuelle par la Conférence des Parties à sa dix-septième réunion.

---

<sup>1</sup> Voir les documents UNEP/CHW/OEWG.14/INF/27 et UNEP/CHW/OEWG.14/INF/28.

<sup>2</sup> Voir le document UNEP/CHW/OEWG.14/INF/27/Rev.1.